



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-04-10

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET) M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Philippe NOYER (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir de M. Michel SAPORTA), Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, et Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés :

M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI, M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Philippe NOYER, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Michel SAPORTA pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL, M. Laurent DELAPORTE pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Jean-Michel ISSAKIDIS pouvoir à M. Olivier LEBRUN, M. Roland de HEAULME pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, et M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 6 avril 2010

Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 53

N° de l'ordre du jour :

2010.04.10 : Création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services

□ **M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 34,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, relatif aux emplois administratifs de direction des collectivités locales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 88-545 du 6 mai 1988 modifié, relatif au recrutement direct dans certains emplois de la fonction publique territoriale, en application de l'article 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2009-12-06 du conseil communautaire en date du 15 décembre 2009 faisant figurer au tableau des effectifs un poste budgétaire de directeur général adjoint des services,

Considérant la nécessité de créer un emploi de directeur général adjoint des services au sein de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

Considérant que, pour renforcer l'exercice des compétences déjà mises en place, pour réussir la mise en œuvre des nouvelles compétences, pour assurer un lien de qualité avec chacune des communes de Versailles Grand Parc et enfin pour optimiser l'articulation entre les services opérationnels et les services fonctionnels mutualisés, il convient d'acter la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services par référence à la strate démographique de 150 000 à 400 000 habitants.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) décide la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services à temps complet,
- 2) dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.

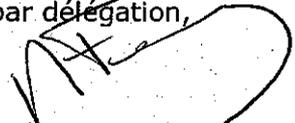
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre d'abstentions : 0

Suffrages exprimés : 62 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

